



le Planitre

Journal d'information édité par BIEN VIVRE A L'HAUTIL

s o m m a i r e

Edito

Un Triel d'Or bien mérité

Mardi Gras et le mannequin du Carnaval

Randonnée pédestre

Le bruit et la santé

CIRENA, lettre aux candidats à la présidentielle

Sécurité routière, enfin du concret

Liaison V88- RD22

225.000 Volts sous les pieds !

La ferme d'Ecancourt

Méga Star party au Parc aux Etoiles

La chapelle Ste Jeanne d'Arc et son émouvante histoire

Annonce

Lecture

Bon appétit !

Jeu des sept erreurs

Au cours de la cérémonie des voeux du vendredi 19 janvier 2007, un TRIEL D'OR a été attribué à Mike CLOSE, vice-président actuel de notre association.

Un Triel d'Or bien mérité



Félicitations Mike !

Ce titre honorifique souligne, bien sûr, le rôle essentiel qu'à joué Mike pendant les dix années de présidence de Bien Vivre à l'Hautil tant au niveau de notre association qu'à celui de la vie locale de Triel.

Sécurité routière, enfin du concret



La persévérance paye ! Le Collectif pour la sécurité routière vient d'obtenir du Conseil Général l'édification d'un plateau identique à celui de l'école au carrefour du Chemin de la Roche. Les travaux sont prévus courant 2007 ou au plus tard début 2008.

Bien sûr il reste tant à faire mais ne boudons pas cette avancée et restons vigilant... la réalisation actuelle de la liaison V88 - RD22 qui aboutira à la limite de Courdimanche et Boisemont viendra certainement modifier le trafic routier dans notre hameau rendant d'autant plus nécessaire tous ces dispositifs de ralentissement.

Activités de l'association

Afin de compléter et renouveler un peu nos manifestations habituelles : Beaujolais Nouveau, Galette des Rois, Feux de la Saint-Jean, etc ..., l'association a organisé deux randonnées pédestres. Celles-ci se sont déroulées en décembre et mars, elles ont permis à tous les participants de partir à la découverte du massif de l'Hautil et de partager de bons moments !



Edito

En une petite heure de lecture, vous apprendrez comment Jeanne d'Arc est venue construire sa chapelle sur le plateau, a oeuvré pour la sécurité routière sur la RD 22, a abbatu plusieurs gros porteurs qui volaient trop bas, a gagné le premier prix pour son déguisement au carnaval, a incité les braves gens de l'Hautil à faire des randonnées par tous les mauvais temps possibles, mais hélas n'a pas pu empêcher un anglais de gagner le Triel d'or! Congratulations Mike!

En tant que délégué de parents d'élèves à l'école de l'Hautil, je me permets de vous parler de quelques préoccupations que nous parents et habitants avons en ce qui concerne le futur de l'école.

Depuis deux ans, l'école est en baisse d'effectifs pour de multiples raisons. Ceci n'est pas une fatalité. L'école devrait pouvoir bénéficier des mêmes atouts que les écoles d'autres secteurs de Triel, notamment en accueil du matin et en une maternelle pour accueillir tous les enfants en âge de scolarité à l'Hautil et non pas seulement à partir de la grande section de maternelle comme c'est le cas actuellement. Une école qui accepterait les enfants dès la maternelle éviterait que nous soyons obligés de descendre nos enfants en centre ville où ils sont dispatchés dans les trois écoles maternelles suivant les trous qui ont besoin d'être bouchés. Les enfants débuteraient leur scolarité à l'Hautil ce qui motiverait enfants et parents à effectuer toute la scolarité à l'Hautil contrairement à actuellement où un bon nombre préfèrent poursuivre dans les écoles primaires « en bas » où ils ont créé des liens avec leurs camarades de classe.

Il y a huit ans, la mairie a établi qu'il y avait 22 enfants en âge de maternelle sur l'Hautil, de quoi remplir une classe de maternelle. La population de l'Hautil ne cesse d'augmenter (sur notre dernière randonnée, nous avons constaté la construction de sept nouvelles maisons!) et à présent est estimée à 800 habitants. Puisque les effectifs dans les écoles de Triel tournent autour de 10 à 11% de la population (12,000 habitants – 1,300 élèves en maternelles/primaires) nous estimons les effectifs potentiels sur l'Hautil à au moins 80, assez pour remplir trois, voir quatre, classes.

Qu'est ce que les habitants de l'Hautil ont à gagner à avoir une école à l'Hautil? Tous les avantages d'une école de proximité; une vie de quartier; pour les parents et futurs parents: une école – comme les autres – qui dispense un enseignement de qualité avec cependant un avantage non négligeable: une petite structure et des classes avec des effectifs raisonnables contrairement aux classes surchargées d'autres écoles surtout pour les plus jeunes. Si vous aussi vous trouvez qu'il serait normal que nos plus jeunes aient une maternelle de proximité, qu'avec 80 enfants potentiels, l'école ait plus de 25 élèves, que plusieurs dizaines de voitures ne soient pas obligées de faire des allers-retours au centre ville pour assurer le transport scolaire, et enfin que nous puissions profiter des mêmes prestations que toutes les autres écoles de Triel, faites-le savoir en mairie où ils sont toujours prêts à accueillir des idées pleines de bon sens des citoyens

David

Un Triel d'Or bien mérité



Jean-Pierre Houlemare (Maire de Triel) remet le Triel d'Or 2007 à Mike Close, sous le regard de Marie-Claude Thiévon

Au cours de la cérémonie des voeux du vendredi 19 janvier 2007, un TRIEL D'OR a été attribué à Monsieur CLOSE, c'est toute l'association qui a été honorée. Mais si le mérite en revient bien sur à Mike, c'est son amie de longue date Marie-Claude THIEVON, Maire Adjoint à l'Animation, aux Associations, aux Artisans, à la Culture, au Commerce et au Tourisme, qui a exprimé avec beaucoup de justesse et de conviction les raisons de cette attribution honorifique :

"En 1965, il arrive en France pour travailler sur un projet de construction industrielle. Il y rencontre une jeune française qu'il épousera le lendemain des manifestations de Mai 1968. Deux enfants vont naître de cette union, Philippe et Valérie. En 1981, la famille s'installe à l'Hautil, et ne tarde pas à rejoindre l'association " Bien Vivre à l'Hautil " (association de défense de l'environnement et d'animation de quartier). Il en devient le vice-président en 1986. En 1988, il est nommé en Angleterre pour diriger la filiale de son entreprise Française. Le départ fut très mouvementé. A 6h du matin, au moment de sortir la voiture pour Calais, impossible d'ouvrir le portail, il avait été cadenassé ! C'est la seule fois où nous l'avons vu se mettre vraiment en colère. Car nous étions tous là, tout le bureau de Bien Vivre à l'Hautil caché sur le trottoir.

En 1990 il se vit offrir un poste permanent en Angleterre, qu'il refusa, désirant retourner en France, pays de son coeur. En 1993, il devient président de Bien Vivre à l'Hautil, qu'il animera pendant 10 années avec beaucoup de succès et un grand sens de l'amitié. De nombreuses actions furent conduites pendant ces 10 ans : Journées de l'environnement des Yvelines - actions pour la sécurité routière sur le plateau de l'Hautil - lancement du Feu de la Saint Jean - et de nombreux méchouis, paellas et choucroutes... En 2003 il passe la main, pour s'impliquer, aux côtés de Louis Bril, au rattachement de la RAFA (Royal Air Force Association) à la ville de Triel. Et pour notre plus grande joie, il s'implique de nouveau depuis peu, dans les activités au sein du BVH. J'appelle ici Monsieur Michaël Close. "

Tous les membres de Bien vivre à l'Hautil s'associent au bureau pour lui crier un " Félicitations Mike ! "

Mardi Gras et le mannequin du Carnaval

Mardi gras est une journée de carnaval marquée par les mascarades et par la consommation de "gras", en particulier de pâtisseries rituelles (crêpes, beignets ou bugnes, gaufres...). Dernier des sept jours gras, Mardi gras s'oppose au lendemain, le mercredi des Cendres, qui est le premier jour du carême, période "maigre" de quarante jours précédant Pâques.

La date de cette journée de carnaval, en février/mars, dépend de celle de Pâques : l'appellation de "Mardi gras", liée à l'année liturgique chrétienne, est forcément postérieure à celle du mercredi des Cendres au VI^e siècle. Mais les coutumes préchrétiennes du carnaval sont bien antérieures. Le carnaval, pendant les jours gras, connaît le jour de Mardi-gras son apothéose avec des mascarades, des quêtes, des charivaris, où l'on met en dérision un mannequin ou "roi" - parfois un couple - chargé de tous les méfaits de l'année passée et que l'on finit par sacrifier. Les menus du jour comprenaient bouillons gras, omelettes au lard, viandes de toutes sortes, et se terminaient par les pâtisseries rituelles censées porter bonheur si on les mangeait en abondance. Les oeufs et le lait, symboles prometteurs de fécondité dans les familles et les troupes, entraient souvent dans la confec-

tion des plats.

Ces pâtisseries, que l'on retrouve à des occasions voisines dans le temps - Chandeleur et Carême - sont annonciatrices du printemps. Le mannequin de paille ou de carton-pâte - bonhomme plus grand que nature vêtu en paysan ou en roi - personnifie le carnaval. Ce bouc émissaire visible et tangible est chargé de tous les maux de la collectivité. Il est jugé devant un tribunal factice puis mis à mort, à la fin des jours gras ou le mercredi des Cendres, dans une joie générale caractéristique du carnaval.

Suivant les régions, il porte les noms de "Mardi-Gras", "Carnaval", ou ceux de "Carêmeprenant", "Caramantran", "Carmentran"... qui évoquent le carême, période suivant le carnaval. L'usage du mannequin remonte aux origines complexes du carnaval au temps des hiérarchies renversées où l'on se moquait de l'autorité. Il évoque

les véritables condamnés à mort (la fête des Sacées babyloniennes au début du II^e millénaire avant J.-C., pendant laquelle les serviteurs donnaient des ordres à leurs maîtres. Un prisonnier était alors désigné pour remplacer pendant cinq jours le roi, avant d'être froidement exécuté. Le mannequin, bouc émissaire figurant l'hiver, la vieille année et tous les symboles négatifs (faim, calamités...), est mis à mort : on le brûle le plus souvent par le feu purificateur c'est ce que l'on appelle le "gaspillage cérémoniel".

La coutume a été renouée pendant des années à l'école de l'Hautil. En 1997. Un énorme dragon vert (photo) avait été fabriqué qui fut brûlé place Sudrot devant la foule enthousiaste des enfants et des parents. La tête, épargnée, a longtemps figuré comme un trophée dans l'école.

CB



Randonnée Pédestre sur l'Hautil

C'est un groupe d'une quarantaine de Triellois qui a participé à notre randonnée pédestre de décembre dernier. Ni l'heure matinale, ni le climat qui ne fut pas très clément ne découragèrent les bonnes volontés qui se retrouvèrent devant l'école primaire. Le petit groupe s'élança avec entrain !



L'itinéraire amena les marcheurs vers Boisemont puis la Montrouge. Chacun a pu apprécier cette balade au travers de notre forêt qui avait encore des couleurs d'automne. Les enfants ont pu caresser les chevaux de la ferme rose. Puis ce fut le retour vers notre hameau tout d'abord en traversant le joli village du Bout d'en haut puis en longeant la ferme d'Ecancourt.



La ballade fut aussi l'occasion de se retrouver tous ensemble et d'échanger beaucoup, ce fut aussi l'occasion d'accueillir de nouveaux habitants. Et finalement les deux heures nécessaires à parcourir les huit kilomètres passèrent très vite !

La randonnée se termina avec un pot amicale chez Mike que nous remercions encore de nous avoir abrité chez lui tant la pluie tombait alors ..



Cette première sortie, de l'avis même des participants, fut une grande réussite aussi nous reconduirons cette animation très bientôt.

VdS



Le bruit et la santé



Il nous semble utile, à l'arrivée prochainement du printemps, de publier un extrait de la législation française concernant le Bruit et la Santé :

1. Les bruits de comportement

Il s'agit des bruits liés au comportement d'une personne, ou d'une chose dont elle a la garde, ou d'un animal placé sous son autorité. Les bruits des animaux bruyants, du bricolage à répétition, de mobylette, de pétards, des fêtes familiales, etc., font partie de cette catégorie. L'article R. 1336-7 du Code de la santé publique caractérise les éléments constitutifs de l'infraction ; l'atteinte à la tranquillité du voisinage est définie par l'une des caractéristiques suivantes : la durée, la répétition ou l'intensité.

Le traitement d'une plainte relative aux bruits de comportement est de la compétence du Maire et, à Paris, du Préfet de police. La recherche et la constatation d'une infraction ne nécessitent pas de mesure acoustique.

Tapage nocturne

Parallèlement au Code de la santé publique, le Code pénal (article R. 623-2) sanctionne " les bruits ou tapages injurieux ou nocturnes troublant la tranquillité d'autrui ". Là encore, le constat de l'infraction se fait sans mesure acoustique.

Agressions sonores

Lorsque le bruit n'est pas causée

par simple désinvolture mais en vue de troubler la tranquillité d'autrui, les agressions sonores sont punies d'un an d'emprisonnement et de 15 000 euros d'amende (article 222-16 du Code pénal).

2. Les bruits d'activités

Il s'agit des bruits provenant des activités professionnelles ou des activités culturelles, sportives ou de loisir organisées de façon habituelle ou soumise à autorisation : bruits des commerces ou petites entreprises tels que compresseurs, compacteurs, chambres froides, chaufferies, climatiseurs, cabines de peinture, etc., lieux diffusant de la musique, concerts, cinémas, compétitions sportives pédestres, compétitions de sports mécaniques, etc.

Ces bruits sont réglementés par les articles R. 1336-8 et R. 1336-9 du Code de la santé publique. Ceux-ci prévoient qu'une infraction est constituée lorsqu'il y a dépassement des valeurs limites admissibles de l'émergence (différence de niveau sonore entre la situation comportant le bruit particulier objet de la plainte et la situation sonore sans ce bruit particulier) et, dans les cas où l'activité est soumise à des conditions d'exercice fixées par les autorités compétentes, lorsque la personne qui est à l'origine du bruit n'a pas respecté ces conditions.

La mise en évidence d'une infraction nécessite donc une enquête acoustique comportant des mesures sonométriques. Celles-ci peuvent être effectuées par le Service Communal d'Hygiène et de Santé pour les communes qui en possèdent ou par un agent communal assermenté dans les conditions du décret n° 95-409 du 18 avril 1995 disposant d'un appareil homologué. Le Maire peut également demander au service santé environnement de la Direction départementale des affaires sani-

taires et sociales de procéder aux mesures acoustiques.

3. Les bruits de chantiers

Il s'agit des bruits de chantiers de travaux publics ou privés et de travaux intéressant les bâtiments et leurs équipements soumis à une procédure de déclaration ou d'autorisation, à l'exception des bruits provenant de chantiers d'une infrastructure de transports terrestres.



Ils sont régis par l'article R. 1336-10 du Code de la santé publique. L'infraction est caractérisée lorsque la personne à l'origine du bruit :

- soit ne respecte pas les conditions d'utilisation ou d'exploitation des matériels ;
- soit néglige de prendre les précautions appropriées pour limiter ce bruit ;
- soit fait preuve d'un comportement anormalement bruyant.

4. Démarche amiable et conciliation

Dans le cas des bruits de voisinage, l'obtention d'une sanction pénale peut contribuer à envenimer les relations de voisinage et réduire les possibilités de pacification. Une résolution amiable en amont de l'instance judiciaire doit être recherchée, afin d'éviter une procédure longue et de maintenir la qualité des relations de voisinage.

4.1. Les démarches amiables

CIRENA, lettre aux candidats à l'élection Présidentielle



Collectif Inter-associatif du Refus des
Nuisances Aériennes
Maison de Quartier du Vieux
Conflans
4, Place de l'Eglise
78700 Conflans Sainte-Honorine

Madame, Monsieur le candidat à l'élection présidentielle de mai 2007,

En mai 2004, une quinzaine d'associations du Nord-Ouest francilien se sont regroupées au sein du CIRENA, Collectif Inter-associatif du Refus des Nuisances Aériennes.

Elles ont décidé de mettre en commun leur expérience dans le combat contre les nuisances aériennes qui sont apparues dans leurs villes avec les réorganisations arbitraires du trafic effectuées en 1996 et 2002 par la DGAC, ADP et le Ministère des Transports.

Le CIRENA est devenu le porte parole d'une population excédée par le bruit infernal des avions, la pollution chimique rarement évoquée mais particulièrement nocive pour la santé et les possibilités bien réelles de risques de crash.

Cette population ressent la situation avec d'autant plus d'amertume qu'elle vit à 30 km et plus de Charles

De Gaulle et que l'autoroute du ciel dont elle subit aujourd'hui les nuisances lui a été imposée, sans avertissement ni concertation, au fur et à mesure de la croissance de Roissy et des réorganisations successives.

Comme si cela ne suffisait pas, L'Etat prépare actuellement une révision du plan d'exposition au bruit de l'aéroport de Roissy dans lequel il est question d'augmenter le trafic annuel de cette plate-forme de plus de 50 % : de 525 000 mouvements aujourd'hui à 680 000 à l'horizon 2015.

Vous imaginez bien que les populations, les associations, les instances consultatives, les collectivités locales, l'ACNUSA ont toutes refusé ce projet insensé.

En tant qu'association de défense de populations atteintes dans leur santé, leur environnement et aussi leur patrimoine, le CIRENA exige l'adoption de mesures à court terme se résumant à trois points fondamentaux relevant du bon sens :

- **limitation à 500 000 dans un premier temps du nombre des mouvements annuels sur Roissy ;**
- **relèvement des altitudes de survols à 3000 mètres au dessus des zones urbanisées du Nord-Ouest Francilien ;**
- **arrêt des vols de nuit entre 23 h et**

7 heures.

Vous sollicitez aujourd'hui le suffrage des Français pour accéder à la magistrature suprême.

De notre côté, représentant des centaines de milliers de Franciliens agressés de jour comme de nuit par des nuisances aériennes insupportables et dont les droits les plus fondamentaux de vivre dans un environnement décent sont totalement bafoués, nous sollicitons une prise de position claire, nette et écrite de votre part sur deux points bien précis :

- les trois propositions de la plateforme du CIRENA évoquées ci-dessus

: êtes-vous prêt à les faire inscrire dès le début du quinquennat dans la réglementation ou, si cela est nécessaire, dans un projet de loi soumis au plus vite au vote du Parlement ?

- le projet de PEB de l'aéroport de Roissy : êtes vous prêt, parce que la croissance prévue dans le projet qui a été soumis à l'enquête publique est insensée au regard de la qualité de vie de millions de Franciliens, à le remettre en chantier et à y faire inscrire le nombre de 500 000 mouvements annuels comme limite à ne pas dépasser.

Nous ferons connaître vos réponses le moment venu à tous ceux qui nous font confiance.

Dans l'attente de vous lire, nous vous prions d'agréer, Monsieur le candidat, l'expression de notre meilleure considération.

Pour le CIRENA.

Le Président :
Jean-François MICHEL

www.cirena.net
cirenaidf@free.fr

Sécurité routière, enfin du concret !

Madame Lopez- Jollivet nous avait promis d'organiser une réunion avec la mairie et les interlocuteurs du Conseil Général chargé des routes. Ce fut chose faite le 7 mars à la mairie de Triel. En présence de 4 intervenants issus de la direction des routes et de la DDE ainsi que du Maire de Triel et de 3 adjoints, les 4 membres du Collectif ont eu le plaisir d'apprendre que le CG avait voté l'édification d'un plateau identique à celui de l'école, sur la D22 au carrefour du Chemin de La Roche. Le passage des piétons se fera sur le plateau, sans îlot central car la largeur de la chaussée ne le permet pas. La construction de cet obstacle devrait avoir lieu courant 2007 ou début 2008. La mairie s'est engagée à revoir l'arrêt de bus au même endroit pour le mettre aux normes.

La présence de cet obstacle devrait permettre de casser la vitesse des véhicules du Chemin de La Roche jusqu'au carrefour de La Chapelle, ce qui sécurise la partie la plus habitée de l'Hautil.

Le Collectif est intervenu pour demander une fois de plus au maire d'élaborer et de mettre en oeuvre un mode de stationnement protégé sur toute cette partie de la D22, ce que le maire s'est engagé à faire. Le Collectif s'est engagé pour sa part à faire participer les riverains à ce projet.

Le maire, s'appuyant sur les relevés d'accidents corporels qui démontrent qu'ils se situent très majoritairement sur la partie Nord de la D22, a demandé avec insistance que l'entrée de ville et de département soit clairement identifiée en provenance de

Boisemont.

L'objectif est de crédibiliser la permanence d'une zone urbaine à l'aide de feux clignotants et d'une signalétique plus adaptée.

Enfin, le Collectif, constatant que la vitesse est encore trop importante après le plateau de l'école et jusqu'au carrefour de l'auberge Dauphinoise demande la mise en place d'un dispositif supplémentaire sur cette portion.

Ne faisons pas la fine bouche ! il y a enfin du concret sur la partie Nord de la D22 en matière de sécurité routière. Le combat du Collectif continue ! Il dure depuis 8 ans déjà !!

Robert Landsberger

Sécurité routière, à l'école primaire de l'Hautil

Code du parfait automobiliste

- 1 Ne pas brûler les feux.
- 2 Respecter les vitesses demandées.
- 3 Ne pas dépasser les voitures et les virages.
- 4 S'arrêter aux STOP.
- 5 Ne pas rouler trop vite sur l'autoroute.
- 6 Ne pas stationner de travers pour ne pas déranger les autres.
- 7 Ne pas faire une queue de poisson.
- 8 Ne pas téléphoner au volant.
- 9 Ne pas manger en conduisant.

Code du parfait cycliste

- Roule à droite de la route.
- Tends bien le bras pour prévenir que tu tournes.
- Ne t'arrête jamais sans prévenir.
- Ne brûler jamais le feu tricolore.
- Ne roule pas trop vite.
- Sois bien éclairé dans la rue pendant la nuit.
- Ne roulez pas à deux sur le vélo.
- Ne fais pas de dérapages sur la route.

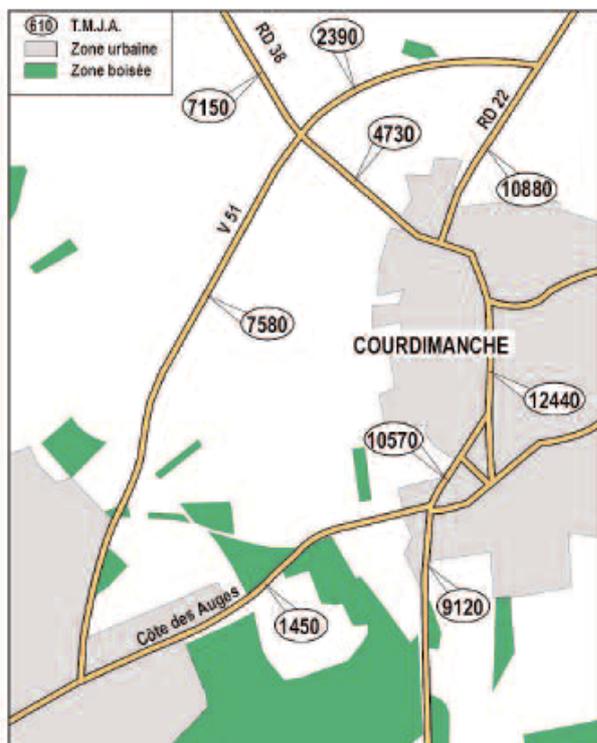
Liaison A15 - Pont de l'Oise (V88) : Début Phase 2

Comme vous avez pu le remarquer, les travaux du V88 viennent de reprendre. Le tronçon en cours de réalisation relie la V88 à la RD22 sur Boisemont qui sera à l'occasion dotée d'un rond-point.

En attendant la construction du tronçon suivant qui rejoindra Jouy-le-Moutier, il est intéressant d'observer l'évolution du trafic projeté .. 40 % de trafic routier en plus ! Espérons que cela ne soit

pas 40% de trafic en plus pour notre hameau qui subit déjà bruit (voir les relevés sonores effectués par nos soins dans le Planitre de Mars 2006), pollution et insécurité routière ..

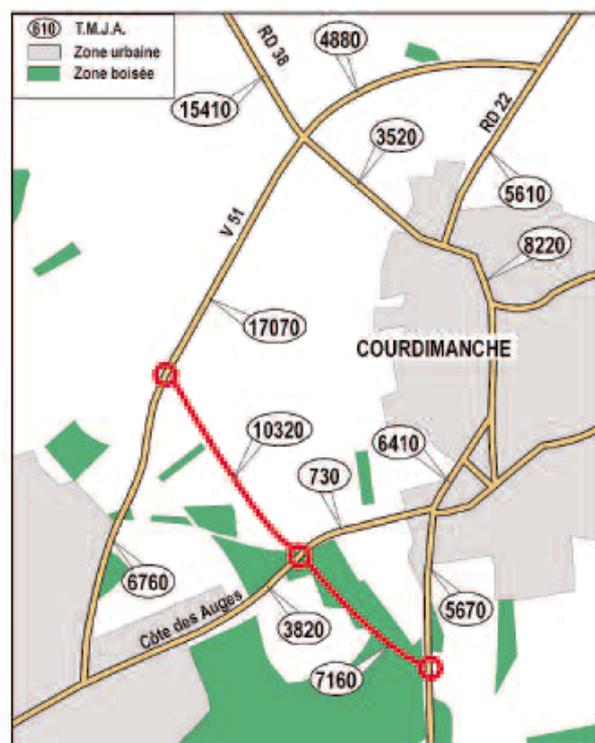
Trafic routier actuel



RD22- Boisemont

Trafic actuel RD22 : 9120

Trafic routier projeté en 2007 avec la liaison V88



RD22- Boisemont

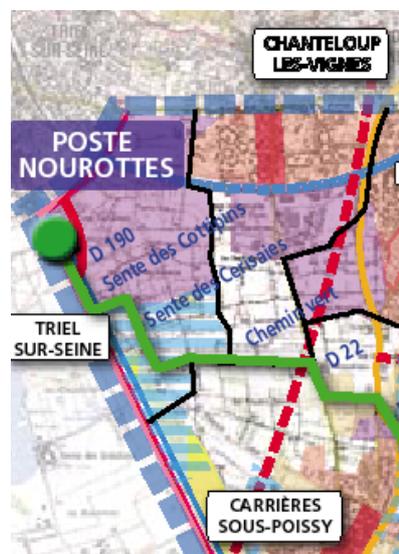
Trafic projeté RD22 : 7160 + 5670 = 12830

225.000 Volts sous les pieds !

C'est ainsi que titré un article du Courrier des Yvelines par lequel on apprenait qu'une enquête publique avait eu lieu à Triel concernant la réalisation d'une ligne électrique souterraine de 225.000 volts reliant Nanterre au poste de Nourottes.

Saviez-vous que les Nourottes étaient situées à Triel ? Non, mais peut-être vous souvenez-vous de la coupure du 5 janvier 2006 qui a privée d'électricité un grand nombre de villes de notre secteur (de 19h30 à 23 heures dans notre quartier !). Et bien cette coupure était due à un incident technique sur un poste de transformation des Nourottes.

La réalisation de cette ligne répond à une demande accrue de besoins sur le Nord-Ouest de la région parisienne (La Défense et la zone Seine Aval). Bien sûr on est obligé de penser à l'impact de cette ligne électrique sur la santé des riverains concernés. La suspicion est grande et l'on suspecte que les champs électromagnétiques générés sont à l'origine de leucémie et de cancer. Mais comme en conclue RTE/ EDF (page 78 du dossier Etudes d'impact): " les études épidémiologiques ont produit des résultats peu clairs, contradictoires ... totalement insuffisantes pour permettre de tirer des conclusions générales sur l'existence ou non d'effets sanitaires."



<http://www.rte-france.com>

La ferme d'Ecancourt



Chacun connaît la ferme d'Ecancourt située au pied de l'Hautil. Aujourd'hui reconvertie en ferme pédagogique et en gîte rurale, elle fait le bonheur des enfants mais aussi des plus grands. Hier nos aïeux qui habitaient le hameau venaient y chercher leur lait. Nous reproduisons ci-dessous un article du bulletin municipal de Jouy-le-Moutier qui en retrace l'histoire.

Dans quelques semaines, la commune sera propriétaire de la ferme d'Ecancourt. Un site préservé, témoin de la mémoire agricole de la ville, qui permet aux enfants comme aux adultes de découvrir le monde rural, sa vie, ses activités, mais aussi l'environnement.

Jusque dans les années 70, la ferme d'Ecancourt était en activité. C'était d'ailleurs l'une des plus grosses exploitations agricoles du canton. Mais lors de la création de la Ville nouvelle, elle fut expropriée pour devenir propriété de l'Etat, plus précisément de l'Etablissement public d'aménagement de Cergy-Pontoise. Les bâtiments furent désaffectés au titre de l'utilité agricole et les terres remises en culture par l'autre grande exploitation du secteur, la ferme de Bellefontaine, située au sud de Jouy-le-Moutier, sur la commune de Maurecourt. En 1983, l'EPA propose à l'association Ville-Campagne Cergy-Vexin de s'installer dans la ferme d'Ecancourt et d'y organiser des animations. "Notre objectif est de faire connaître le monde rural aux citadins, en particulier aux plus jeu-

nes, en leur faisant découvrir les animaux de la ferme et tout ce qui tourne autour : la traite, la reproduction ... , mais également les environnements naturel et urbain : la mare, les déchets ..." explique Patrick Novello, actuel président de Ville-Campagne.

RAPPROCHER LES CITADINS ET LES RURAUX

"Comme nous le faisons avec toutes les associations, la municipalité a respecté les choix, l'organisation et le fonctionnement de Ville-Campagne, tout en s'intéressant à l'objet et au but de ses activités qui comportent un intérêt notoire " explique le maire, Gabriel Lainé." En effet, il s'agissait pour la commune de renforcer les liens entre les citadins et les ruraux qui n'ont pas l'habitude de se rencontrer, mais qui ont la chance, à Jouy-le-Moutier, de cohabiter pour le bien de l'environnement, de la qualité de vie et de la promotion des loisirs verts. "Quelques années plus tard, l'Etat cherche à se séparer des biens dont il est propriétaire. Souhaitant créer un centre d'apprentissage et de formation, la Compagnie générale des Eaux, devenue Vivendi puis Véolia Environnement, se porta ainsi acquéreur, en 1993, du château et de son parc, puis en 2001 du verger, de la ferme et des terres. " Craignant la remise en cause des activités de l'association Ville-Campagne auxquelles nous étions très attachés, nous avons accepté le projet de Véolia Environnement à la condition expresse que les activités de la ferme et du gîte d'étape soient pérennisées dans le cadre d'une cession pour l'euro symbolique à la commune de l'ensemble du patrimoine de la ferme

" poursuit Gabriel Lainé.

UN SITE PRÉSERVÉ ET APPRÉCIÉ

Après bien des péripéties, cette cession doit enfin intervenir au cours du premier trimestre 2005. En de hors des terrains qui hélas ne seront pas cédés à la commune, la propriété présente une cour carrée de belles proportions sur laquelle donnent les bâtiments, comprenant une ferme pédagogique, un bâtiment de 300 m², un gîte d'étape de 600 m² et une maison de gardien. C'est un lieu très apprécié des centres de loisirs, des écoles et des instituts spécialisés. "En 2004, nous avons organisé quelque 17000 demi-journées d'animations sur l'éducation à l'environnement. La ferme est, peut-être, le plus important centre de ce type en Ile-de-France en termes de fréquentation " précise Patrick Novello. En effet, dans ce site exceptionnellement préservé, petits et grands viennent prendre conscience de la fragilité des écosystèmes. Grâce à des animations, ils observent la vie animale, explorent les différents sentiers botanique ou géologique, découvrent les cinq sens ... Quant au gîte d'étape, dont la création en 1993 a été financée par le Conseil général et le Conseil régional, il a également permis à la ferme de développer ses activités en accueillant des classes vertes, mais



aussi des randonneurs venus découvrir le massif boisé de l'Hautil. Le futur projet important de l'association Ville-Campagne, qui compte aujourd'hui

d'hui onze salariés, est d'obtenir le label Centre permanent d'initiative à l'environnement (CPIE).

UNE CONCERTATION POUR UN DÉVELOPPEMENT HARMONIEUX

Dans le cadre d'une occupation à titre précaire, deux autres associations sont présentes dans le bâtiment de 300 m². L'association jocassienne Le Cadratin propose ainsi, depuis 1986, une activité originale et pédagogique autour de l'imprimerie. Comme l'explique le site web de la ferme d'Ecancourt, ce "musée a pour objectif d'éveiller et d'intéresser intelligemment le public scolaire sur le thème de l'imprimerie, par le biais d'une animation efficace, sachant allier la théorie et la pratique". Propriétaire par ailleurs d'une importante collection de matériels d'imprimerie, l'association souhaiterait développer son activité en créant différents ateliers de composition, d'impression offset, de lithographie et de reliure afin de perpétuer un savoir-faire incomparable. Plus récemment, l'association Ocelle, créée en 1999 par des apiculteurs qui souhaitaient mettre en place un rucher-école, a installé dans le même bâtiment une "miellerie" pour initier le public à l'apiculture. L'association met à disposi-

tion de la ferme pédagogique son matériel pour des animations visant à faire mieux connaître l'abeille et son comportement dans l'écosystème. Dans le cadre de la cession juridique de la propriété, un état des lieux complet des bâtiments et du fonctionnement des différentes activités sera réalisé. Parallèlement, une concertation sera menée avec les trois associations concernées afin d'envisager avec elles les modalités d'un développement harmonieux de leurs activités. Les résultats de cette étude permettront à la municipalité d'envisager les travaux nécessaires à la réhabilitation du bâtiment afin d'améliorer l'accueil du public et de conforter la vocation de ce patrimoine.

Aux Ecoutes de Jouy N°151 (Année 2005)

<http://www.villecampagne.org>



Ancien maire-adjoint, André Mattioli a travaillé à la ferme d'Ecancourt jusqu'en 1955. "J'ai travaillé ici pendant douze ans. J'étais charretier. Après la seconde guerre mondiale, c'était la plus importante exploitation agricole de Jouy-le-Moutier. Elle comptait une vingtaine de vaches, sept chevaux, quatre boeufs, deux étalons, mais aussi des génisses, des poulinières, des cochons... La ferme était d'ailleurs connue dans la région pour la qualité de ses porcelets et de ses poulains. Les paysans des alentours venaient également y faire saillir leurs juments. La ferme cultivait 60 hectares plantés de betteraves à vache ou à sucre et de céréales (blé, orge, avoine...). La moisson était stockée dans un hangar dans la plaine, où un batteur venait la battre. A l'arrière de la ferme, se trouvaient, à gauche, un jardin potager entouré de murs et, à droite, la petite ferme dont il ne reste que le porche et qui abritait des génisses, des poulinières et leurs petits. C'est par là qu'arrivaient, tous les soirs, les habitants du hameau de l'Hautil qui venaient chercher le lait. La traite du matin était, elle, vendue à un laitier d'Andrésey." "C'était la plus importante exploitation agricole de la commune..."

Méga Star Party au Parc aux étoiles



Samedi 10 mars de nombreux clubs et associations d'astronomie d'Ile de France s'étaient donnés rendez-vous au Parc aux étoiles.

Dans une ambiance d'une grande convivialité, conférences, stands, observations du ciel etc. ont permis aux amateurs d'astronomie et aux curieux de l'espace d'échanger savoir faire informations et plus si affinités.

La nuit venue un ciel limpide nous a permis d'observer Saturne, Orion, les Pléiades et même la Voie Lactée !

La Chapelle Ste Jeanne D'Arc et son émouvante histoire

Dans notre dernier Planître nous avons promis de relater l'histoire de la Chapelle pour les nouveaux résidents à l'Hautil.

Le hameau de l'Hautil était desservi par la Chapelle Saint Jean-Baptiste datant d'avant la Révolution. Celle-ci est tombée en ruines au début du siècle dernier et fut donc démolie. Elle était située Place Saint-Jean, sur la rue Paul Meyan (RD22), aujourd'hui territoire de Chanteloup-les-Vignes.



Les ruines de la chapelle Saint-Jean-Baptiste de l'Hautil au 19^{ème} siècle. Collection RFA2005.

Depuis de nombreuses années, le hameau semblait voué au plus entier dénuement spirituel, mais avec la période sombre des années 1939-1945, commence l'émouvante histoire de la Chapelle Sainte Jeanne d'Arc.

" Nous construisons une chapelle sur cette crête de l'Hautil, en action de grâces ". Ce vœu avait été exprimé par les époux CAHEN. Lui, Adrien Isaac (juif) fut engagé grâce à un prêtre ami, le Père ABADIE (missionnaire Lazariste) sur la route qui conduit au christianisme. Elle, Francine, était fervente catholique.

Hélas le chemin qui éclairait la lumière divine se transforma en un chemin du Golgotha.

Le 23 Avril 1944, Adrian Isaac CAHEN, alors âgé de 66 ans, était assassiné dans le jardin de sa propriété, la Villa Ferdinand de Boisemont, victime du nazisme. (Voir le récit de Madame CAHEN de cette journée terrible reproduite ci-dessous).

Atterrée par l'épouvantable épreuve, Madame CAHEN (aujourd'hui décédée) eut le courage de se ressaisir. Elle pensa aux jours anciens... en particulier au jour béni où avec son

mari, au cours d'une fervente prière, elle avait émis le vœu d'une chapelle. Après consultation des autorités diocésaines par Madame CAHEN, ainsi que diverses démarches administratives, l'œuvre fut mise en route dès 1949-1950 et, le dimanche 21 Mai 1950 a eu lieu la bénédiction de la première pierre, par le Vicaire Général BAUDET.

Cette chapelle fût conçue par M. DURAND, l'un des architectes réalisateurs de l'église Sainte-Thérèse Saint Ferdinand de l'Enfant Jésus, rue Armaillès à Paris 17^{ème}, et construite sous la direction de M. DU TEIL de l'Hautil, ami des époux CAHEN.



Réalisée en briques plates rustiques, avec une charpente apparente, elle possède un campanile indépendant où est logée une petite cloche " Henriette-Françoise ".

Son aspect est très simple, mais non dépourvu d'élégance.

La Chapelle fût consacrée le 9 Septembre 1951 par l'évêque de Versailles, en présence de nombreuses personnalités.

Les dix-huit ouvertures qui permettent l'éclairage de la nef ont pu être pourvues de vitraux en 1957, grâce à une nouvelle générosité de Madame CAHEN ; ces vitraux sont l'œuvre du Maître Verrier J. COUTURAT.



Dans cette photo, prise en 1957, nous voyons au premier plan de gauche à droite, M. DU TEIL, Mme. DU TEIL et Mme. CAHEN.

Monsieur Isaac Adrien CAHEN, repose sous la Chapelle qui a été dédiée à Sainte Jeanne d'Arc et à la mémoire de tous ceux qui, quelle que soit leur religion, sont morts en déportation, sans sépulture.

Aujourd'hui, cinquante-cinq ans après, l'intérieur de la Chapelle a besoin d'une révision sérieuse, comme nous l'avons indiqué dans notre précédent Planître. N'est-ce pas notre devoir à tous de maintenir en bon état notre patrimoine commun ? C'est ainsi que nous pourrions faire honneur à la mémoire des époux CAHEN.

Michael CLOSE

(Nos remerciements au Comité Paroissial pour une partie de ce texte)

Nous attendons toujours des réactions suite à l'appel dans le dernier Planître que nous reproduisons ci-après :

Nous voulons étudier la possibilité de remettre aux normes l'électricité et de repeindre les murs et plafond. La question qui se pose est, " est-ce qu'un tel projet est réalisable aujourd'hui ? "

Peut-être pouvons-nous trouver des Artisans vivant à l'Hautil qui pourraient prendre bénévolement cette responsabilité...

Peut-être pouvons-nous constituer un fonds pour aider à la rénovation

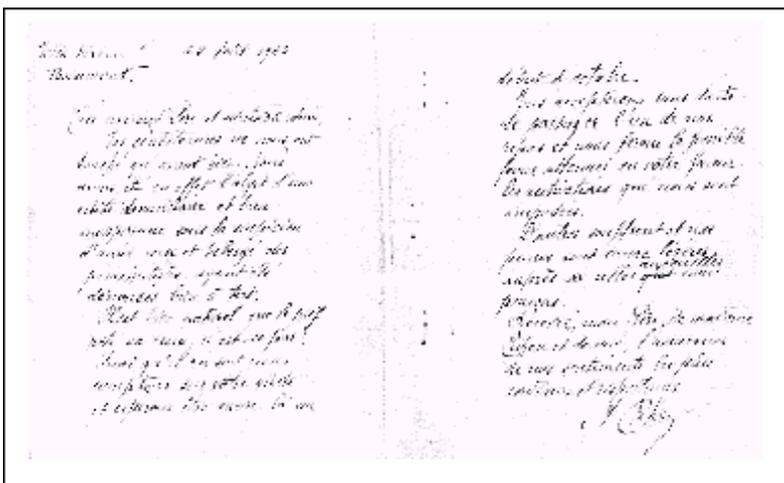
pour l'électricité mais aussi pour repeindre l'intérieur...

Peut-être avez-vous des idées à ce sujet ou peut-être êtes-vous un professionnel en mesure de faire don de son expérience ; si OUI, veuillez nous le faire savoir pour que nous puissions déterminer la faisabilité du projet.

Contactez Michael CLOSE : close-mic@aol.com , Tél : 01 39 74 05 35

Nous vous présentons ci-dessous deux documents relatant les événements de 1943/44 :

1) Un courrier de M. CAHEN au Révérend Père ABADIE,



Transcription de ce courrier :

Villa Ferdinand 25 Août 1943
Boisemont

Très révérend Père et estimable Ami,
Vos condoléances ne nous ont touché qu'avant-hier. Nous avons été en effet l'objet d'une visite domiciliaire, et bien inopportune, sous la suspicion d'avoir hébergé des parachutistes, ayant été dénoncés bien à tort.

Il est bien naturel que le juif porte sa croix, n'est ce pas ?

Quoi qu'il en soit nous comptons sur votre visite et espérons être encore là au début d'Octobre.

Vous accepterez sans doute de partager l'un de nos repas et nous ferons le possible pour atténuer en votre faveur les restrictions qui nous sont imposées.

D'autres souffrent et nos peines sont encore légères auprès de celles auxquelles nous pensons ?

Recevez, mon Père, de madame et de moi, l'assurance de nos sentiments les plus cordiaux et respectueux.

A CAHEN

2) Le récit de Madame CAHEN des événements qui ont conduit à l'assassinat de son mari :

DERNIERS JOURS DE PERSÉCUTION QUE NOUS DÛMES SUBIR DE LA PART DES ALLEMANDS AVANT L'ASSASSINAT DE MON MARI PAR CEUX-CI :

le Samedi et le Dimanche pour ses sous-officiers. Il nous recommanda que rien de ce que nous possédions ne bouge. Quelques heures plus tard, il revint avec une vingtaine de ceux-ci pour leur montrer les deux pièces réquisitionnées par ses soins à leur intention.

Cette même journée, à la nuit tombante, quatre sous-officiers se présenteront disant vouloir visiter les lieux réquisitionnés. Installés dans la salle à manger, ils voulurent boire ; je leur fis du café. Ils nous proposèrent du VRAI CAFÉ à MILLE FRANC le kilo, que je refusais, sentant le piège que l'on nous tendait et comprenant par qui ils étaient envoyés. Le lendemain, sans aucun doute, mon mari et moi, nous aurions été arrêtés pour avoir acheté du CAFÉ provenant de l'INTENDANCE ALLEMANDE.

Ni le Samedi, ni le Dimanche personne ne vint, contrairement à ce qui était convenu.

Le Jeudi suivant, 20 Avril, il était environ 7 heures du soir ce capitaine allemand revint accompagné d'un de ses hommes, en vue d'un BANQUET qu'ils se proposaient, en l'honneur du CINQUANTE-CINQUIÈME ANNIVERSAIRE D'HITLER, DE FAIRE CHEZ NOUS, uniquement pour nous embêter. Mais cela n'eut pas lieu.

Le Samedi veille du CRIME, dans l'après-midi, trois sous-officiers vinrent nous demander des vases pour décorer les tables pour le BANQUET qui eut lieu chez M. ROBINNE, restaurateur, à quelques cent mètres de chez nous. Ce même soir, nous eûmes encore la visite de deux autres groupes d'allemands, auxquels je dus faire visiter la maison.

LE CRIME :

Le lendemain, 23 Avril, vers 4 heures, je trouvais mon mari tué d'une balle dans le dos, dans une allée de notre jardin, près de la clôture. La Gendarmerie de POINTOISE fût aussitôt alertée, et pendant ce temps nous transportâmes le corps, à l'intérieur de la villa. Les Gendarmes GASQUIER, Jules M.D.I. Chef, et DECROIX, Camille, arrivèrent sur les lieux. Je leur désignais FORMELLE-

MENT, les allemands comme les auteurs du MEURTRE. Ceux-ci, prirent immédiatement position contre moi, ainsi que le MAIRE de notre commune, qui se couvrit de honte, en m'accusant faussement, d'être l'auteur de cet ASSASSINAT.

Etant sortie dans le jardin, quelques minutes après le DRAME, je vis le capitaine ci-dessus désigné, à la porte, accompagné de l'interprète avec lequel il s'était présenté la première fois. L'assassin revenant toujours sur les lieux du crime, il s'inquiétait auprès des voisins accourus, qui se trouvaient aussi à cette porte, et leur demandait, " QUI POUSSAIT CES CRIS ". Les voisins répondirent que c'était une femme dont on venait de tuer le mari. Etant arrivée à ce moment et reconnaissant mes assassins, je m'adressais à eux, et leur dis, " ON M'A TUÉ MON MARI PARCE QU'IL ÉTAIT JUIF ! ..." Ma présence les avait complètement décontenancés, car ils savaient que pour moi, le drame qui venait de se produire, était signé.

Ensuite, j'emmenais ce capitaine voir le cadavre. Il resta quelques secondes, et constata sans doute avec

satisfaction l'œuvre qu'il venait d'accomplir avec trois de ses hommes.

Toujours pour donner vraisemblance à son innocence, il demanda de voir l'endroit où la victime avait été tuée. C'est à ce moment sans doute, qu'il dû jeter, à quelques mètres du LIEU où mon mari était tombé, une CARTOUCHE PERCUTÉE, qui portait les inscriptions le long de la douille, correspondant à la référence de la balle que l'on trouva dans les vêtements de la victime et qui se trouve consigné dans le rapport de police, pour faire croire aux enquêteurs susceptibles de la trouver, que le coup de feu était partie de l'intérieur du jardin et comme ces allemands n'ignoraient pas que j'étais seule avec mon mari, c'était moi qu'ils voulaient désigner comme étant la coupable.

En ratissant dans les allées le Vendredi 22 Juin, mon jardinier trouva cette cartouche. Cette trouvaille fût signalée au Juge d'Instruction chargé de l'AFFAIRE. Ces assassins n'ayant pas fait coup double comme ils se le proposaient, voulaient m'attribuer ce meurtre, car arrêtée, ils se seraient emparés de la villa et ils auraient emporté son

contenu.

APRÈS LE CRIME :

Pendant toute la semaine qui suivit le crime, je fus inquiétée par des soldats qui voulaient de l'essence et de l'huile. Mais ce fut encore un jour émouvant, que le Dimanche d'après, 30 Avril. À 11 heures le soir, nous allions nous mettre au lit, quand nous entendîmes parler allemand à la porte de la villa, celle du jardin avait été forcée.

J'allais moi-même ouvrir et je reconnus l'Adjudant, qui 15 jours auparavant, avait voulu nous vendre du CAFÉ. Il était accompagné d'un autre soldat ; Ils étaient complètement ivres et d'un aspect féroce. Sur leur demande, je leurs fis du café. Insultant les juifs, c'est alors que l'un d'eux, l'adjudant, me mit en joue...."

[Note BVH : Malheureusement nous ne détenons pas la suite de ce récit]

Michael CLOSE

Annnonce

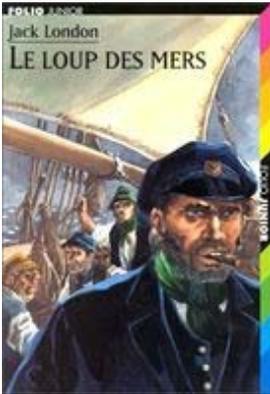
FORME ET BIEN ETRE

Thérèse et Claude SAURAT ont le plaisir de vous annoncer le démarrage de leur activité sur l'Hautil, dans le domaine de la Nutrition, de la Forme et du Bien Être.

Ils accueilleront avec plaisir vos demandes d'information.

06 25 90 52 59 - 06 18 22 28 66
www.nutrition-globale-sante.com

Lecture



Je me suis replongé dans la lecture de Jack London et ai découvert ses romans maritimes et exotiques. Le " Loup des mers " est l'un deux. Dès les premières pages chez London, on est dans l'aventure et on ne la quitte plus. London est surtout connu pour ses romans du grand Nord Canadien, " L'appel de la forêt et Croc Blanc ". Mais London, dans

sa vie pleine d'aventures, a aussi bien connu la mer, puisqu'en 1893, il s'est engagé sur la goélette Sophia Sutherland pour chasser les phoques. Il a été toujours passionné de navigation puisqu'il naviguait dans la baie de San Francisco sur différents esquifs qu'il avait financés à la sueur de son front.

Dans "Le Loup des Mers", London raconte l'histoire de deux hommes et... d'un bateau, " le Fantôme ", belle goélette à bord de laquelle sont embarqués des chasseurs de phoques. Leur terrain de chasse se situe au large du Japon, là où l'on croise d'énormes troupeaux de phoques.

Sur cette goélette règne en maître absolu une brute sanguinaire mais non inculte, le capitaine Loup Larsen. Recueilli à la suite d'un naufrage, le critique littéraire Van Weyden est enrôlé de forces

comme mousse, puis matelot, puis second. Il vivra des heures terribles parmi ces hommes, chasseurs et membres de l'équipage, qui passent leur temps à s'entretuer et surtout à tenter de faire disparaître à tout jamais leur capitaine. Mais le "Loup des Mers" n'est pas seulement un récit d'aventure ; c'est aussi un conte social ou l'homme policé qui accorde la primauté à l'intelligence et à la justice s'oppose à travers Larsen à l'enfant pauvre qu'était Jack London et qui a du jouer des coudes et des poings pour survivre

" Le loup des Mers est l'un des romans maritimes de London, les autres s'intitulent " les mutinés de l'Elseneur ", " Jerry chien des Iles et bien d'autres encore ...

Robert Landsberger

Bon appétit !

Si vous ouvrez les volets sur une matinée de giboulées de mars (voir avril / mai, etc.) comme j'ai fait récemment, ne retournez pas au lit pour attendre la percée du soleil. Allez plutôt dans la cuisine pour préparer un bon petit déjeuner chaud de « pancakes » au sirop d'érable. Ces crêpes épaisses se mangent nature ou avec le fruit de votre choix (banane, myrtille, fraise) ajouté pendant la cuisson. La recette qui suit a toujours beaucoup de succès et fait les meilleurs « gâteaux de poêle » que j'ai jamais dégusté.

Lumberjack Pancakes - Pancakes du bûcheron

Ingrédients

(pour une vingtaine de pancakes)

300g farine
½ c. à café de sel

un sachet levure chimique
75g sucre glace
1 c. à café noix de muscade
4 oeufs séparés

500 ml lait fermenté (ou 250ml crème fraîche + 250ml lait frais)

1 c. à café extrait de vanille

Recette

Mélangez les ingrédients secs dans un grand bol. Séparez les blancs et jaunes d'oeufs et ajoutez le lait fermenté aux jaunes en mélangeant bien. Ajoutez ce mélange aux ingrédients secs et mélangez jusqu'à ce que ces derniers sont « mouillés ». Montez les blancs en neige et incorporez les délicatement à la pâte. Chauffez une poêle

légèrement huilée et mettez un peu de pâte pour faire des pancakes d'un diamètre d'environ 10 centimètres. Si vous désirez ajouter des fruits à la cuisson, coupez-les finement et ajoutez-les après avoir mis la pâte dans la poêle. Attendez de voir quelques bulles sur la surface (environ une minute) avant de tourner le pancake pour finir la cuisson sur l'autre surface.

David



Jeu des sept erreurs



Malheureusement pas un jeu pour les propriétaires de cette demeure située Bois Roger qui a été rasée dans le cadre du plan d'expropriation des biens exposés au risque naturel majeur d'effondrement de carrières souterraines de gypse abandonnées de l'Hautil.



Hautil Pratique

Numéros utiles



Pompiers de Triel-sur-Seine :	01 39 70 71 76
Pompiers	Le 18
Police Secours	Le 17
Gendarmerie	01 39 74 52 12
Commissariat de Poissy	01 39 22 27 27
SAMU	Le 15
Hôpital de Poissy - Urgences	01 39 27 51 17
Hôpital de St. Germain - Urgences	01 39 27 41 00
Hôpital de Meulan - Urgences	01 30 22 43 33
Centre Antipoison (Paris 10 ième)	01 40 37 04 02
Ambulance Poissy	01 39 65 12 38
Ambulance Verneuil	01 39 65 71 92
GDF Sécurité / Dépannage	01 39 75 18 18
EDF Sécurité / Dépannage	01 39 75 19 19
SIVaTRU (Questions " Tri sélectif")	01 39 27 08 71
Office Nationale de la Chasse	01 44 15 17 17
Mairie de Triel-sur-Seine	01 39 70 22 00

Av. du Général Gallieni (direction de la Gare).

Horaires d'ouverture :

les samedi, dimanche et lundi
du 1er avril au 30 septembre, 9h-12h30 et 14-19h
du 1er octobre au 31 mars, 9h30-12h30 et 14-17h

le vendredi
du 1er avril au 30 septembre, 14-19h
du 1er octobre au 31 mars, 14-17h

accepte les verres, plastiques, piles, peintures, huile de vidange, cartons, encombrants, tontes de gazon et petits gravats.

gratuit pour les habitants de Triel, carte d'entrée avec photo d'identité obligatoire.

Déchetterie de Triel



Ont collaboré à la réalisation de ce numéro du Planitre :

Claude Barouh, Mike Close, Vincent Di Sanzo, Robert Landsberger, Jean-François Michel, David Sellen

Mise en page : Vincent Di Sanzo

Contact : planitre@hautil.org ou tél : 06.12.72.06.97

Retrouvez Bien Vivre à L'Hautil sur internet

hautil.org, c'est le site internet qui se fait l'écho de notre vie locale :

- des dossiers (les carrières de gypse, les antenne-relais, l'intercommunalité, etc..),
- des nouvelles du hameau et de ses alentours,
- des infos pratiques, nos bonnes adresses,
- notre agenda,
- la possibilité de poster des petites annonces ou bien de participer à des forums,
- l'accès à de nombreux services pratiques (prévision météo, annuaire, trafic routier,..),
- des relevés météo publiés mensuellement depuis décembre 2002,
- le Planitre, votre journal d'information, disponible en ligne en couleur, au format pdf
- des fonds d'écran à télécharger pour votre ordinateur (paysages, faune et flore de l'Hautil)



Si vous désirez faire passer un article dans le Planitre, n'hésitez pas à nous le faire parvenir par courrier ou par e-mail : planitre@hautil.org

à vos crayons,

à vos claviers,

Nous serions ravis d'accueillir dans l'association les familles récemment installées à L'Hautil ainsi que, bien évidemment, ceux et celles d'entre vous qui n'ont pas encore renouvelé leur adhésion. C'est ensemble que nous pouvons améliorer la sécurité routière dans notre hameau et préserver notre cadre de vie.

Il vous suffit d'établir un chèque de 18 € (ou plus), pour une famille, (11 € pour les personnes seules), à l'ordre de " Association Bien Vivre à L'Hautil " et de le glisser dans la boîte à lettres du Président ou de l'adresser au Trésorier Roland MAGNARD, pour que votre famille soit inscrite. Un reçu vous sera adressé.



BIEN VIVRE A L'HAUTIL - ADHESION 2005

A retourner à : Roland MAGNARD, 13 Chemin de l'Ecole, 78510 Triel-sur-Seine
ou à Lionel FREJAVILLE, 4 allée Claude Monet, 78510 Triel-sur-Seine.

Nom : Prénom épouse:

Adresse: Prénom époux :

.....

.....

Tél : Email :

Adhésion à régler par chèque à l'ordre de BVH :

Famille, 18€
 Individuel, 11€